



Examen de conformité de système septique Rénovation ou changement d'utilisation

Étape 1 : Enregistrement du système septique

Veuillez-vous assurer d'avoir une copie de votre **dossier de système septique**.

Si vous l'avez, veuillez passer à l'étape 2.

SINON, veuillez d'abord remplir une [Demande de recherche de dossiers de système septique](#) (cette demande entraîne des frais à part de 80 \$). Si le dossier n'est pas disponible, une évaluation du système septique par une personne autorisée est requise. Cette évaluation doit confirmer : (a) la grosseur du réservoir, (b) le nombre et la longueur totale des rangées, et (c) un diagramme de l'emplacement du système et des distances horizontales, incluant le réservoir, les tuyaux, le(s) puit(s), les bâtiments, etc. Liste d'entrepreneurs est sur notre [site Web](#).

Étape 2 : Liste de vérification pour la demande

L'examen prend jusqu'à **10 jours ouvrables**. Veuillez-vous assurer que tous les éléments énumérés ci-dessous sont inclus dans votre soumission pour accélérer le processus, car tout élément manquant peut entraîner des retards.

- Remplissez **TOUTES** les pages de la demande et assurez-vous qu'elle est signée et datée
- Plan(s) d'étage(s) **EXISTANT(S)** pour le logement **ENTIER**
 - Comprend, sans s'y limiter, le rez-de-chaussée, le deuxième étage, le sous-sol et, le cas échéant, tout bâtiment relié à l'installation septique
 - Exemples: garage/atelier, remise, pavillon de piscine, etc.
 - Les croquis dessinés à la main sont acceptés (espace prévu aux pages 4 à 6)
- Plan(s) d'étage(s) **PROPOSÉ(S)** pour le logement **ENTIER**
 - Tous les niveaux applicables à partir du point précédent
 - Les croquis dessinés à la main sont acceptés (espace prévu aux pages 4 à 6)
- Joignez une copie de **l'acte de propriété** ou la **facture fiscale des taxes de propriété** actuelle
- Joignez une copie d'un **dossier** ou d'une **évaluation valide sur le système septique** (avec plan du site)
- Paiement de **\$180**
 - Le paiement peut être effectué par **chèque** à l'adresse suivante:
Conservation de la Nation Sud
38 rue Victoria, Finch, ON K0C 1K0
Veuillez indiquer « Examen de conformité de système septique » dans la ligne Mémoire
 - OU par téléphone au 613-984-2948 avec une carte de crédit (des frais de service de 2,4 % s'appliquent)

Veuillez envoyer les demandes remplies à septic@nation.on.ca ou les retourner au bureau de la CNS



Formulaire de demande

Renseignements sur la personne faisant la demande:

Propriétaire de la propriété: _____ Agent: _____

Adresse de la propriété: _____

Adresse postale (si elle est différente de celle indiquée ci-dessus): _____

Roll: _____ Lot: _____ Concession: _____ Sous-lot: _____ Plan enregistré _____

Téléphone: _____ Courriel: _____

Propriétaire / Agent

Propriétaire / Agent

Détails de la rénovation:

Le Code du bâtiment de l'Ontario (CBO) Paragraphe 11.4.2.5. (3)

Exige que l'augmentation du nombre de chambres à coucher/de la surface de plancher/de la plomberie soit examinée pour s'assurer que l'installation septique existante peut accommoder l'agrandissement proposé.

- Exemples: Ajout d'une suite pour belle-famille à un logement existant, aménagement d'un sous-sol non aménagé, hébergement de travailleurs migrants, entreprise à domicile, etc.

Description de la (des) modification(s)/ajout(s) proposé(s):

** Fournissez autant de détails que possible*

Nombre de chambres **existantes** + Nombre de chambre **proposées** = Total

Surface de plancher **existante** m² + surface **proposées** m² = Total m²

Distances de dégagement minimales – L'OBC exige que toutes les distances de dégagement minimales applicables soient toujours respectées (voir l'annexe A).

*Si vous proposez UNIQUEMENT des modification(s)/ajout(s) externes sans connexion au système septique, veuillez plutôt effectuer l'examen de conformité de système septique (distances de séparations seulement).

- Exemples : installation ou modification d'une terrasse, d'une piscine, ou d'un garage.



Compte des unités d'appareil de plomberie

Veillez remplir le tableau ci-dessous, en incluant TOUS les calculs applicables.

	Appareils	N° Existants	+	N° Proposés	X	Comptes des d'unités	=	Total	
SALLE DE BAIN	Salle de bain complète (3-pièces)								
	Groupe de salle de complet, n'importe lequel des trois :								
	<ul style="list-style-type: none">• Toilette• Lavabo• Bain avec/sans douche, ou• Cabine de douche								
	Salle de toilette ou appareils additionnels								
	Si non déjà inclus dans le(s) groupe(s) de la salle de bain complet :	Toilette		+		X	4	=	
		Bain avec/sans douche		+		X	1.5	=	
Lavabo			+		X	1.5	=		
Cabine de douche			+		X	1.5	=		
Bidet			+		X	1	=		
CUISNE	Lave-vaisselle		+		X	1	=		
	Évier		+		X	1.5	=		
AUTRE	Machine à laver domestique		+		X	1.5	=		
	Combinaison évier et bac à laver, simple ou double (siphon d'un pouce et demi)		+		X	1.5	=		
							Total		

Remarque: Si la structure existante a été supprimée ou s'il est proposé de le faire, ne remplissez pas la colonne « nombre d'installations existantes ».



Plan(s) d'étage(s)

Remplissez un plan d'étage pour **TOUS** les niveaux de la ou des structures, qu'ils soient touchés ou non par la ou les modifications/ajouts proposés.

Si vous joignez des plans officiels, veuillez ajouter une référence dans la ou les cases correspondantes.

Que faut-il inclure?

- ✓ Indiquez l'emplacement de **TOUS** les appareils
- ✓ Indiquez **TOUTES** les chambres
 - S'il y a un bureau ou une salle similaire, remplissez Annexe C
- ✓ Le plan du rez-de-chaussée doit indiquer l'emplacement et les distances horizontales de la fosse septique, du champ d'épuration, du puit(s) et autre(s) structure(s) par rapport à l'habitations principale (c'est-à-dire le plan du site – Consulter Annexe B)

Plan du rez-de-chaussée et du site

**Indiquez CLAIEMENT les unités existantes par rapport au modifications/ajouts*



Deuxième étage

**Indiquez CLAIEMENT les unités existantes par rapport au modifications/ajouts*

Sous-sol

**Indiquez CLAIEMENT les unités existantes par rapport au modifications/ajouts*



Autre(s) élément(s)

(ex. garage/atelier, remise, pavillon de piscine, etc.)

**Indiquez CLAIEMENT les unités existantes par rapport au modifications/ajouts*



Avis de non-responsabilité pour l'examen de conformité

L'examen de conformité du système septique sera basé sur les informations fournies par la personne faisant la demande ou son agent. Ces informations ne constituent pas un permis de construire.

- 1) Le processus d'approbation sera retardé si les documents et les informations susmentionnés ne sont pas remplis ou soumis ;
- 2) L'examen de conformité du système septique ne sera pas terminé tant que le paiement n'aura pas été soumis ;
- 3) Les décisions relatives aux dégagements sont fondées sur les critères sous la partie VIII du Code du bâtiment de l'Ontario (Référez-vous à l' Annexe A ci-inclus)
- 4) L'examen de conformité ne prend pas en considération l'âge ou l'état d'un système septique ;
- 5) La Conservation de la Nation Sud ne sera pas tenue responsable de toute défaillance du système septique survenant après que la rénovation aille été effectuée par le propriétaire ou son agent ;
- 6) Si des modifications doivent être apportées à la fosse septique ou au champ d'épuration à la suite de cette évaluation, un permis sera nécessaire. Si tel est le cas, le propriétaire ou l'agent devra remplir une des demandes suivantes « [Demande de permis pour un système septique privé](#) » ou « [Remplacement du réservoir](#) » qui se trouve sur notre site Web www.nation.on.ca et se reporter au barème des frais pour connaître les frais de permis, et
- 7) La municipalité recevra une copie de la documentation soumise.

Je soussigné(e), _____, en tant que propriétaire ou agent autorisé, certifie que tous les renseignements fournis aux fins de cet examen de conformité du système septique sont véridiques et complets au meilleur de ma connaissance.

Signature

Date



Annexe A – Dégagements minimaux

Code du bâtiment de l'Ontario 8.2.1.6. - Dégagements pour un système septique de classe 4

Tableau 8.2.1.6.A. – Dégagements minimaux pour les unités de traitement (fosse septique)

Sujet	Dégagement minimal (m)
Structure	1.5
Puit	15
Lac	15
Étang	15
Réservoir	15
Rivière	15
Source	15
Ruisseau	15
Ligne de propriété	3
Colonne 1	2

Tableau 8.2.1.6.B. – Dégagements minimaux pour les tuyaux de distribution (champ d'épuration)

Sujet	Dégagement Minimal (m)
Structure	5
Puits avec tubage étanche jusqu'à une profondeur d'au moins 6 m	15
Tous autres puits	30
Lac	15
Étang	15
Réservoir	15
Rivière	15
Source non utilisée comme source <i>d'eau potable</i>	15
Ruisseau	15
Ligne de propriété	3
Colonne 1	2

Communiquez avec la Conservation de la Nation Sud au 613-984-2948 ou à septic@nation.on.ca pour obtenir les tableaux des dégagements minimums pour installations de classe 2 (fosse à eaux grises), classe 3 (puisard) ou pour systèmes septiques de classe 5 (réservoir de rétention).



Appendix C – Accusé de réception du bureau

Pratique courante - Code du bâtiment de l'Ontario (CBO) 13.12. - Définition d'une chambre à coucher

Les termes « *chambre à coucher* » et « *pièce utilisée pour dormir* » désignent chacun une pièce ou une zone... destinée au sommeil. Par conséquent, un bureau à domicile, une bibliothèque, une salle de couture, un coin à utilisations multiples, un studio, un loft, une salle de jeux ou toute autre pièce similaire proposée peut ne pas être considérée comme une chambre à coucher ou une pièce utilisée pour dormir, pour autant qu'il n'y ait pas de placard.

- Je certifie que le bureau indiqué dans le plan du _____ étage restera un bureau et ne sera pas converti en chambre à coucher à l'avenir.**

- De plus, je reconnais que si le bureau doit être transformé en chambre à coucher, un examen de conformité du système septique sera requis.**

- En cas de vente de la propriété, les futurs propriétaires seront informés de cette accusé de réception.**

Signature du propriétaire

Date